

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 17 octobre 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Molossi
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Monot, M. Taïbi, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° I du 17 octobre 2024

CONVENTION D'APPLICATION POUR 2024 DU PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT ET L'INSTITUT PARIS RÉGION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention cadre 2022-2024 signée le 20 octobre 2022 entre le Conseil départemental et l'Institut Paris Région,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

Considérant que l'Institut Paris Région, en tant qu'agence régionale d'urbanisme et de l'environnement, apporte à ses adhérents une expertise pluridisciplinaire dans de nombreux domaines tels que la démographie, l'urbanisme, les transports et la mobilité, l'environnement, l'économie et les questions de société dont le sport,

Considérant que l'Institut Paris Région a pour mission de contribuer aux démarches de planification stratégique, à la conception et à l'évaluation des politiques publiques sur l'ensemble du territoire de la Région Île-de-France et qu'il apporte un soutien aux politiques d'aménagement et de développement des collectivités territoriales,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de 28 000 euros à l'Institut Paris Région au titre de l'année 2023,

- APPROUVE la convention d'application 2024 à conclure avec l'Institut Paris Région, dont le projet est ci-annexé,



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.